



AUTORISATION A SIGNER L'AVENANT DU PROJET DE TERRITOIRE CTG

L'an deux mil vingt-quatre le 04 septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 28 août, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes CHAMOISSIN Bernadette, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, VILLIEN Michelle
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, M. TRAISSARD Robert, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mmes ASTIER Fabienne (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI), BERARD Patricia (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), DUCHOSAL Sylviane (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI), PAVIET Rose (donne pouvoir à Mme Bernadette CHAMOISSIN)
M. HANRARD Bernard (donne pouvoir à M. Christian VIBERT)

Absents :

Mmes FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, LIMONTA VERTHIER Muriel
M. VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27	Présents : 18	Absents : 9	dont pouvoir : 5
------------------	---------------	-------------	------------------

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que la Convention Territoriale Globale, portée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie, est conclue, par les différents signataires, jusqu'au 31 décembre 2026.

Considérant la nécessité de répondre à un renforcement des actions liées aux thématiques prioritaires de la Convention d'Objectifs et de Gestion signée entre l'état et la branche famille et à l'atteinte des objectifs fixés par la Convention Territoriale Globale, l'évolution du nombre de chargés de coopération doit être opéré, ceci contribuant à une évolution de l'offre de services aux familles sur le territoire des Versants d'Aime.

Vu l'unité d'œuvre pour calculer le financement des chargés de coopération qui est l'équivalent temps plein, le financement, par la Caisse d'Allocations Familiales de la

Savoie, initialement comptabilisé à 0.33 équivalent temps plein, sera soutenu à 0.70 à compter du 01.01.2024 et jusqu'au 31.12.2026.

Toutes les autres clauses de la convention initiale demeurent inchangées.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la Convention d'objectifs et de gestion arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales,

Considérant la Convention territoriale initialement signée le 15 décembre 2022 par l'ensemble des parties,

AUTORISE le Président à signer l'avenant du projet de territoire CTG.

FAIT ET DELIBERE LE 04 SEPTEMBRE 2024

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANT D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
NP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CÉDEX